

IN MEMORIAM

ANGELIKA DE PONCHARRA

Notre amie Angelika nous a quittés le 8 juin dernier, jour de la Pentecôte. Elle s'est éteinte chez elle entourée et assistée par Jean son époux, son fils prêtre, sa fille Sr Jacinthe et sa sœur Birgit.

Nous nous souvenons de son inlassable dévouement au service de la cause sacrée de la défense de la Vie humaine, avant la naissance puis, plus récemment, à la fin de la Vie.

Proche de Grenoble, elle a créé de toutes pièces, avec son époux, en décembre 2004, Choisir la Vie Isère. Elle en a assuré la présidence de nombreuses années, avant de la confier à Agnès Foucault, au moment de déménager pour s'installer dans le Vaucluse.

Angelika a représenté Choisir la Vie aux marches pour la Vie organisées par les mouvements européens amis. Allemande de naissance, elle nous a représentés plusieurs années de suite à Berlin, Zurich et Bruxelles. Elle nous a aussi représentés pour plusieurs consécutives de la marche pour la Vie à Rome.

Adieu chère Angelika. Le prochain numéro de notre revue qui doit paraître en janvier prochain sera en grande partie consacré à tout ce que tu as fait pour la défense de la Vie humaine.

INFLUENCE

À STRASBOURG ET BRUXELLES : RENFORCER L'ALLIANCE PRO VIE

Choisir la Vie a été sollicitée pour rejoindre la fédération Un de Nous (One of Us), qui regroupe des associations unies pour le respect de la vie et de la dignité humaine.



C'est un discernement que doit opérer notre association. Devons-nous rejoindre Un de Nous ? Voici les premiers éléments de réflexion à ce sujet. Cette fédération regroupe 25 associations pour la défense de la vie. Elle est apolitique et non confessionnelle. Chaque structure adhérente s'acquitte d'une cotisation annuelle et organise des réunions de présentation dans le cadre de ses activités.

L'objectif de la fédération Un de Nous est de représenter les associations membres Pro Vie ou Pro famille auprès du Parlement Européen et de la Commission Européenne. En France cette Initiative citoyenne européenne, lancée en 2012, est déjà soutenue par plusieurs associations :

La Fondation Jérôme Lejeune, le Comité Protestant pour la Dignité humaine (CPDH), le centre Européen pour le Droit et la Justice (ECLJ ou CEDJ) et la Marche pour la Vie.

Les rangs de la fédération continuent à s'étoffer et Un de Nous cherche à renforcer son action, par l'embauche pérenne de salariés. La campagne d'adhésions est en cours, en parallèle d'une recherche de fonds auprès de mécènes. L'objectif est de lever 300 000 € en 2026.

www.undenous.fr

ACTUALITÉS MONDE

ROYAUME-UNI : FIN DES POURSUITES PÉNALES

La chambre des Communes du Royaume-Uni a aboli au mois de juin dernier les poursuites pénales à l'encontre des femmes recourant à une interruption de grossesse après le délai légal de 24 semaines. Ce changement, sera effectif en Angleterre et au Pays de Galles. Il a été approuvé par une large majorité à la chambre des Communes, avec 379 voix pour et 137 voix contre.

POLOGNE : L'ESPOIR NAWROCKI

Elu en juin 2025 président de la Pologne avec le soutien de l'électorat féminin, Karol Nawrocki est opposé à tout assouplissement de l'accès à l'avortement (très réduit en Pologne). Ce dernier dispose d'un droit de veto sur les lois adoptées par le parlement, que seule une majorité des trois cinquièmes des députés peut renverser.

SICILE : LES OBJECTEURS NE SONT PAS LES BIENVENUS

La Sicile compte 80% de gynécologues objecteurs de conscience. Une loi régionale prévoit donc un critère de recrutement de non-objecteur de conscience face à la pratique de l'avortement pour pouvoir garantir le droit d'accès à l'IVG.

GAUDELOUPE : UN TAUX RECORD

Selon les statistiques 2024 (lire page 2), la Guadeloupe est la région française qui affiche le taux d'IVG le plus élevé. Elle affiche des chiffres trois fois plus élevés que la moyenne nationale, avec 3 300 interruptions volontaires de grossesse, mais surtout, 46,7 IVG pour mille femmes.

ACTUS DES ANTENNES

Sur le terrain : L'antenne d'écoute a invité un producteur de podcasts du site www.resilientes.media, qui recueille les témoignages de mères au parcours difficile. Notre présence au Forum VIVA à Paris, en mars dernier, a porté des fruits : rencontres avec Marraine et vous, Accueil Louis & Zélie, la Maison Tom Pouce... Et accueil d'une jeune femme rescapée de l'avortement.

Carnet : Les membres de l'antenne ont eu la joie d'apprendre la naissance de la petite Eloa en mars 2025, ainsi que la naissance prochaine du bébé d'une jeune fille de 16 ans et le premier anniversaire de Lylian.

www.sosfemmesenceintes.fr

PAGE 2

LOI FIN DE VIE

PAGE 2
IVG : CHIFFRES 2024

PAGE 3
REVENIR À HIPPOCRATE

PAGE 4
ACTUALITÉS CHOISIR LA VIE

OCTOBRE 2025
#118

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION
CHOISIR LA VIE

AGENDA

8 au 11 novembre 2025 : Formation en éthique médicale

■ Séminaire de formation à l'éthique médicale, au Centre Port Royal à St Lambert-des-Bois (Yvelines). Informations et inscriptions : ccsimoneweil@gmail.com

Dimanche 30 novembre : Veillées pour la Vie

■ Comme pour chaque entrée dans le temps de l'Avent, des veillées pour la Vie seront organisées dans toute la France. Infos : www.veilléespourlavie.life

Dimanche 12 octobre : Pélerinage pour la vie

■ C'était la 41e édition cette année ! Tous les ans en octobre, des pèlerins se rendent auprès de Notre Dame de Vie à Saint Lambert-des-Bois (Yvelines) afin d'y confier les mères en difficulté et les couples en attente d'enfant.

SOS FEMMES ENCEINTES

JE SOUTIENS !

GRÂCE À VOS DONS, AIDEZ-NOUS À MENER NOS ACTIONS POUR SAUVER DES VIES !

Chacune de nos actions à un coût. Sans votre générosité, elles ne pourraient être réalisées ! Merci pour chaque bébé sauvé !

Don défiscalisable.

www.choisirlavie.fr

Bulletin d'informations publié par l'association Choisir la Vie - 70 bd Saint-Germain 75005 Paris Tél. 06 72 01 53 31 - E-mail : info@choisirlavie.fr - www.choisirlavie.fr

Commission paritaire : 1008 G 88447 - N° ISSN : 1250-4807 - Directrice de la publication : Cécile Edel - Rédaction et mise en page : Armel de Sansal - Imprimé en France - Tirage : 2 000 exemplaires



ÉDITO

Cécile Edel
Présidente CLV

© William Valée

PAS DE CHIFFRES, PAS D'AVORTEMENTS, PAS D'ENFANTS...

Et s'ils ne comptaient pas ?! Suite logique de l'inscription de l'avortement comme droit fondamental dans la Constitution, l'idée selon laquelle il ne faut plus compter les avortements suit son chemin. Cette ineptie ne trompe personne... Le corps médical pro choice veut cacher un malaise grandissant et éviter à tout prix le réveil des consciences.

2025 va bientôt s'achever. Elle marquera tristement les mémoires, avec les 50 ans de la loi sur l'avortement, 50 ans de dérives éthiques et une nouvelle étape terrible : l'éclosion du droit à l'aide à mourir (lire en page 2). Les chiffres de 2024 sur l'avortement sont effrayants. Le précepte « Tu ne tueras pas » est bafoué. Les notions même de mort et de vie sont dénaturées. Pourrons-nous continuer à nous appuyer sur des chiffres pour analyser la situation ? Rien n'est moins sûr. J'en veux pour preuve l'interview du 8 mars sur France Inter du gynécologue obstétricien Philippe Faucher qui, ne sachant que répondre au sujet de l'augmentation du nombre d'avortements, n'hésita pas à affirmer que le problème réel est le fait de les compter : « Est-ce que l'on compte de la même façon le nombre de personnes qui ont le droit de se nourrir, de se loger ? Non. Mais les avortements, il faut les compter comme si, finalement, l'IVG était une maladie, était une épidémie, quelque chose qu'il fallait combattre absolument. Cela masque une panique morale qui persiste toujours sur l'IVG et qui n'est absolument pas un problème de santé publique (...) ». Effacer le nombre d'avortements, pour effacer le scandale, afin de ne pas être réveillé par sa conscience... Une idée typique de la culture de mort qui amalgame au passage et sans aucune logique droit de tuer et droits de première nécessité. Pas de chiffres pour échapper au remords... Seule compte la logique d'effacement de la réalité de la conception de l'enfant. Pas de chiffres, pas d'avortements, pas d'enfants... c'est tellement plus simple !

Néanmoins, cette tentative est vouée à l'échec. Ce gynécologue, si peu inspiré par Hippocrate (lire en page 3) le souligne d'ailleurs lui-même : « Cela masque une panique morale qui persiste toujours sur l'IVG (...) ». C'est tout à fait le cas ! Comme le dit Mgr Aillet dans le livret que nous avons édité avec lui (lire en page 3) la scintilla anima, l'étincelle de la conscience, n'est pas éteinte, même chez Caïn, le meurtrier d'Abel. Pour le totalitarisme de la pensée, cette permanence de la conscience morale (et son réveil inéluctable) sont insupportables. Ainsi, ce médecin, sans doute poursuivi par les images terribles de tant de vies sacrifiées, a-t-il oublié que le déni de la réalité de l'enfant à naître est impuissant face à la nature même de la femme, à qui on ne peut retirer cette conscience d'avoir été mère. C'est ce qui pousse des mamans à tatouer sur leur corps le nom de leur enfant mort *in utero* par fausse couche ou avortement. Gouvernement, corps médical et médias pourront toujours chercher à effacer la réalité, elle sera toujours imprimée dans le cœur des mères.

ACTUALITÉS

LOI FIN DE VIE SURSIS PARLEMENTAIRE POUR L'AIDE À MOURIR

Les deux propositions de loi sur les soins palliatifs* et l'aide à mourir ont été adoptées en première lecture à l'Assemblée nationale le 17 mai 2025. Depuis, la crise politique et institutionnelle laisse planer le doute sur le calendrier législatif. Mais il ne s'agit que d'un sursis.

Rappelons ici les enjeux du texte sur l'aide à mourir dont l'un des principes fondamentaux a été ratifié par l'Assemblée nationale en mai dernier. Les députés ont adopté l'article qui crée un « droit à l'aide à mourir », stipulant que le patient devra s'auto-administrer la substance létale, sauf en cas d'incapacité. Il est important de prendre conscience que les mesures qui assortissent ce droit à exiger la mort sont fort peu contraignantes...

- Le texte prévoit de proposer la mort aux personnes en fin de vie souffrant de douleurs réfractaires mais aussi à toute personne atteinte de maladie chronique, de pathologie psychiatrique, de souffrances physiques ou psychiques ressenties comme insupportables sans que soit fait référence au pronostic ;
- Le texte fait peser la menace d'un délit d'entrave pour poursuivre en justice ceux qui tentent de dissuader quelqu'un de demander le suicide assisté ;
- Le texte sur le droit à l'aide à mourir ne prévoit aucune clause de conscience pour les pharmaciens et aides-soignants ;
- Les décisions concernant le droit à l'aide à mourir peuvent être prises sans délai de réflexion ou obligation de soins.

La voie législative vers l'incitation au suicide est toute tracée.

*Deux textes évoluent en parallèle. La loi sur les soins palliatifs vise à mettre en œuvre les engagements pris ces dernières années, afin de renforcer l'accès aux soins palliatifs et d'accompagnement sur tout le territoire.

VIDÉO DECRYPTAGE

Retrouvez l'interview décryptage de Gregor Puppинck, directeur de l'ECLJ : www.eclj.org



Lien vidéo : https://youtu.be/mzViWOSfqEo?si=_iX8Tr9MD0Pvhvn

ACTUALITÉS

EN CHIFFRES (2024)

Nouveau record macabre en 2024, année marquée par le plus haut niveau de recours à l'IVG sur trente ans. Les chiffres de 2023 étaient déjà effrayants : 243 623 IVG (+ 8 600 comparé à 2022). Une nouvelle étude de la Drees, le service statistique du ministère de la Santé, établit le nombre d'IVG pratiquées en 2024 à 251 270.



Le recours aux IVG médicamenteuses concerne désormais **80% des cas**. 40% d'entre-elles sont pratiquées à domicile, hors d'un établissement de santé. 50 ans après le texte qui a validé la dépénalisation de l'avortement, ses partisans n'ont de cesse de rechercher sa banalisation.

Initiative

INQUIÉTUDES DU CÔTÉ DE L'ONU

LA FRANCE SOMMÉE DE S'EXPLIQUER

Grâce à une pétition lancée en avril dernier par le Centre européen pour le droit et la justice, le Haut commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU a suivi la recommandation du Comité des droits des personnes handicapées et ouvert au mois de juin une procédure contraignante pour la France.

Comme pays membre de l'ONU, la France a dû apporter des précisions sur la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir. Selon les termes du courrier transmis en juin dernier par le Haut commissariat au représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies : "Le Comité des droits des personnes handicapées a reçu des informations crédibles indiquant que l'approbation du projet de loi susmentionné constituerait une violation de l'obligation de l'Etat partie de respecter, protéger et garantir le droit à la vie des personnes handicapées."

Plus concrètement, il s'inquiète que la perception de la valeur et de la qualité de la vie des personnes handicapées repose sur l'évaluation de leurs capacités. Il pose la question de la garantie des alternatives à l'aide à mourir et veut s'assurer que le consentement ne puisse être donné par des tiers, des tuteurs ou des membres de la famille. Suite aux réponses fournies par la France le 26 août, le comité a demandé, le 10 septembre, de suspendre l'examen de la proposition de loi, de protéger les personnes handicapées en tenant compte de leurs vulnérabilités spécifiques, d'abroger certaines dispositions du texte considérées comme « validistes » et de renforcer les solutions d'accompagnement et de soins de ces personnes.

L'ECLJ prévoit, dès la formation du gouvernement, d'adresser cette pétition aux nouveaux ministres chargés de la santé, du handicap et des affaires étrangères. Vous pouvez encore signer la pétition et trouver plus d'informations à ce sujet !

www.eclj.org

FORMATION

REVENIR À HIPPOCRATE UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE

C'est une première pour le Centre culturel Simone Weil ! L'organisation d'un séminaire de formation à l'éthique médicale rassemblera, du 8 au 11 novembre, des professionnels de santé, étudiants, bénévoles et accompagnants.

Le sujet de la médecine Hippocratique sera au centre des discussions, des débats et ateliers. N'est-elle pas, pour chaque professionnel de santé : "Au cœur de sa profession, de sa vocation, de sa mission", interpellent les organisateurs ! Il s'agit d'aider chacun à prendre en main sa mission dans son intégralité, grâce à des outils philosophiques et des techniques d'écoute adaptés. Ils permettent de se confronter à des enjeux quotidiens : soigner des problèmes de santé concrets et très précis. "Cette formation fait entrer dans une démarche de groupe, d'information et de réflexion. Car l'éthique n'a rien d'automaticque. Elle est patinée d'expériences... qui se partagent. La réflexion précède l'action."



"LA MÉDECINE
HIPPOCRATIQUE SERA
AU CENTRE DES DÉBATS,
DES ATELIERS, DES
DISCUSSIONS."

Programme

Conférences-débats avec Michel Boyancé, François-Xavier Clément, Thibaut Collin, René Ecochard, Anne Legrand, Frédérique Lerolle, Pauline de Vaux.

Table ronde avec Mgr Michel Aupetit, Alain Hirschauer, Jean-Marie Meyer, animée par Charlotte d'Ornellas.

www.centreculturelsimoneweil.fr

INFOS PRATIQUES

Du 8 au 11 novembre 2025
au Centre Port Royal
à St Lambert-des-Bois (78)

Informations et inscriptions :
www.centreculturelsimoneweil.fr
ccsimoneweil@gmail.com



PUBLICATION CHOISIR LA VIE

30 ANS D'EVANGELIUM VITAE

L'Église au secours
de la conscience

Texte fondateur sur "la valeur et l'inviolabilité de la Vie humaine", la lettre encyclique Evangelium Vitae du saint pape Jean-Paul II a été publiée il y a trente ans ! C'est un texte inspiré, prophétique et fort !

En lien avec Mgr Aillet (évêque de Bayonne) Choisir la Vie a réédité les actes d'un colloque (novembre 2005) qui mettent en lumière ce texte majeur.

À nous d'entendre à nouveau l'appel de Saint Jean-Paul II : "À tous (...) j'adresse le plus pressant des appels afin qu'en-semble nous puissions donner à notre monde de nouveaux signes d'espérance, en agissant pour que grandissent la justice et la solidarité, et que s'affirme une nouvelle culture de la vie humaine, pour l'édification d'une authentique civilisation de la vérité et de l'amour." (Citation : Evangelium Vitae).

**Aidez-nous à diffuser
ce livret !**

Partagez le podcast Radio Maria de Choisir la Vie

www.radiomaria.fr
evangelium vitae

Faites un don défiscalisable pour financer son impression

[www.helloasso.com/
associations/choisir-la-vie](http://www.helloasso.com/associations/choisir-la-vie)

Commandez et faites-le connaître
(bon de commande ci-joint)

www.choisirlavie.fr/publications